

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

A D C

**ASSOCIATION DE DÉFENSE
DES CHÔMEURS ET DES CHÔMEUSES**

QUI SOMMES NOUS ?

L'Association de défense des chômeuses et des chômeurs de Genève est une association à but non lucratif, constituée par et pour les personnes concernées.

Depuis 1977 l'ADC assure la protection et la défense, individuelle et collective, des intérêts des chômeurs et des chômeuses, sans distinction d'origine sociale ou nationale, dans le cadre des intérêts de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses.

L'ADC se préoccupe de toutes les questions relatives au travail, au chômage et à la précarité.

**Tout ce que vous faites pour nous sans nous,
vous le faites en réalité contre nous.**
Nelson Mandela

TABLE DES MATIÈRES

- 2 Qui sommes nous ?**
- 3 Statistiques des permanences**
- 4 Permanences et consultations**
- 7 Activités collectives et associatives**
- 8 Activités collectives et institutionnelles**
- 10 Activités ponctuelles**
- 11 Activités internes et conviviales**
- 12 Fonctionnement de l'ADC**
- 13 Rapport financier**
- 14 Comptes 2021**
- 16 Coordonnées ADC**

STATISTIQUES DES PERMANENCES

En 2024 l'ADC a enregistré 1 330 consultations, soit en moyenne 110 personnes par mois. Cette moyenne mensuelle cache de grands écarts, entre 62 et 180 visites par mois, ce qui induit parfois des délais d'attente pour nos consultant.e.s. Les permanences de l'ADC sont ouvertes du lundi au jeudi. Par ailleurs l'ADC a connu durant cette année un important renouvellement du personnel permanent. Le tableau suivant détaille les différentes voies par lesquelles les personnes sont orientées à l'ADC.

VOIE D'ORIENTATION	
Bouche-à-oreille	51 %
Office cantonal de l'emploi	23 %
Internet	23 %
Flyers	3 %

PROFIL DES CONSULTANTS

Parmi nos consultant.e.s, nous avons 48% de femmes et 52% d'hommes. Les tableaux suivants détaillent la provenance géogra-

phique, la situation professionnelle, le niveau de formation, le statut légal et la répartition par classes d'âge de nos usagers et de nos usagères.

Concernant la situation professionnelle de nos consultant.e.s, nous observons la récurrence des allers-retours entre l'emploi, le chômage et l'aide sociale, signe d'une persistance devenue systémique de l'emploi atypique et précaire.

PROVENANCE DOMICILE	
Ville de Genève	53 %
Reste du canton	42 %
Hors du canton	5 %

ÂGE	
18 à 25 ans	2 %
26 à 50 ans	63 %
51 à 65 ans	35 %

SITUATION PROFESSIONNELLE	
En emploi	26 %
Au chômage	49 %
Aide sociale	7 %
Sans revenu	18 %

NIVEAU DE FORMATION	
Scolarité obligatoire	23 %
CFC et secondaire	32 %
Université et Haute école	32 %
Formation non reconnue en Suisse	13 %

STATUT LÉGAL	
Suisse	34 %
Permis C	29 %
Permis B	29 %
Autres	8 %

PERMANENCES ET CONSULTATIONS

LA CONSULTATION JURIDIQUE

Cette permanence reçoit les consultants et consultantes pour toutes les questions qui ont trait au droit du travail, à l'assurance-chômage et à l'aide sociale.

Les consultations enregistrées en 2024, toutes causes confondues, se chiffrent à 440, représentant 259 personnes.

Environ 40% des consultations consistent à la fourniture de renseignement ponctuels, essentiellement en assurance-chômage et en droit du travail. D'autre part, 60% des consultations nécessitent une étude de cas puis une intervention juridique de la part de l'ADC. Parmi les 259 consultant.e.s de notre permanence juridique, l'ADC a pris en procuration 13 personnes que ce soit par-devant la Chambre des assurances sociales ou le Tribunal des prud'hommes.

Pour tous les domaines du droit confondus, sans compter les dossiers encore en

suspens à la fin de l'année 2024, 47 de nos consultant.e.s ont obtenu totalement ou partiellement gain de cause.

Parmi les dossiers traités en assurance-chômage, environ 80% concernent une sanction infligée au travailleur par l'OCE (Office Cantonal de l'Emploi) ou la caisse de chômage. Les sanctions les plus fréquentes portent sur la quantité et la qualité des recherches d'emploi effectuées avant l'inscription au chômage et pendant le chômage ainsi que le chômage fautif, les assignations de poste et les inaptitudes au placement.

Nous avons pu constater que l'OCE continue de faire preuve d'une rigidité extrême à l'égard du chômeur. Les sanctions sont systématiquement infligées, sans aucune appréciation et prise en compte de la vie personnelle et/ou financière de l'assuré.e.

Plusieurs personnes qui viennent consulter l'ADC se retrouvent momentanément sans

le minimum vital pour vivre, et doivent faire appel à l'Hospice général ou à d'autres organismes sociaux.

En outre, l'OCE, dans ses décisions, ne procède qu'à une application stricte de la loi, en omettant le principe de la proportionnalité, de la marge d'appréciation, ainsi que la consultation de jurisprudences favorables aux assurés.

La procédure du droit d'être entendu semble être pratiquée uniquement par l'obligation qui en incombe à l'OCE, sans être un réel droit pour l'assuré. En effet, dans la plupart des cas, l'assuré fait parvenir son droit d'être entendu, et une décision de sanction lui est aussitôt notifiée dans la foulée. C'est à se demander si les faits invoqués par les assurés sont réellement pris en compte ou même lus. Dès lors, s'ensuit de longues procédures, commençant par une opposition et allant, parfois, jusqu'à par-devant la Chambre des

assurances sociales afin de constater un manque systématique du principe de proportionnalité.

En ce qui concerne les problématiques en droit du travail, les questions récurrentes portent sur les motifs de licenciement, les délais de congé, les délais de protection et les montants de salaire dus à la fin des rapports de travail.

Nous notons que les licenciements immédiats ou les licenciements ordinaires donnés sans aucun motif valable se font de plus en plus nombreux. Par ricochet, cela a des conséquences importantes sur les indemnités journalières perçues par l'assurance-chômage.

LA CONSULTATION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ADMINISTRATIF

Un nombre significatif de consultations, 318 consultations en 2024 concernant 205 personnes, portent sur des demandes

d'accompagnement d'ordre social, psychosocial ou administratif, souvent en amont ou en parallèle des procédures légales.

Les problématiques rencontrées concernent tant les situations au travail que le recours à des prestations publiques ou sociales. Citons d'une part les questions de souffrance et de harcèlement au travail, de mobbing, de maltraitance institutionnelle. D'autre part les enjeux de l'accès aux mesures de perfectionnement professionnel, de l'accès à diverses allocations, aux subsides et aux prestations complémentaires.

Ces consultations nécessitent souvent un suivi sur la durée et impliquent des collaborations avec le réseau associatif spécialisé dans d'autres domaines, comme le permis de travail, le logement, le endettement, le droit de la famille, également parfois avec le réseau médical dans des situations comme les atteintes à l'intégrité au travail.

LA CONSULTATION D'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI

Cette permanence a reçu 107 personnes en 2024, induisant 135 consultations. Si cette activité est devenue habituelle pour les associations et les permanences communales, il est cependant utile de rappeler que ce travail constitue un report de charges de l'OCE. Le report de charges est défini par le Collectif d'associations pour l'action sociale de Genève (CAPAS) comme « tout défaut de prise en charge relevant des responsabilités de l'État qui est transféré sur les associations, de manière explicite ou implicite, sans prise en compte des moyens leur permettant d'en assumer les conséquences ».

De surcroît, ce report vers nos services, gratuits tout comme ceux de Triologue et des permanences communales, s'effectue parallèlement aux onéreux cours de « Méthodologies de recherche d'emploi » financés par l'assurance-chômage.

Cette activité d'accompagnement dans la recherche d'emploi est en baisse constante à l'ADC depuis 2020, et l'ADC a prévu de réaffecter dès 2025 les ressources qui y sont dévolues vers de nouvelles activités.

L'ESPACE DE TRAVAIL SEMI-AUTONOME

Une partie de l'activité d'accueil concerne l'espace où les personnes viennent travailler pour effectuer leurs recherches d'emploi, faire des recherches internet, des travaux d'impression et de numérisation.

Ce service a reçu 446 visites en 2024, induites par 51 personnes. Il s'agit ainsi d'un nombre modeste de personnes mais qui viennent régulièrement. Cette activité nécessite également un travail d'encadrement et d'assistance par l'équipe du secrétariat.

Avec la digitalisation croissante des services et le manque d'accompagnement proposé par l'OCE pour les démarches

électroniques que lui-même impose, nous constatons d'évidence une fracture numérique au sein de la population. Une grande partie du public de cet espace de travail, lequel était initialement destiné au travail autonome, induit une demande croissante d'assistance dans le maniement des ordinateurs, des démarches électroniques administratives et de recherche d'emploi.

ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE

L'ADC accueille des étudiant.e.s et des chercheurs.euses qui s'intéressent aux problématiques constituant le cœur de nos activités.

Nous avons également reçu à deux reprises, en mars et en décembre, deux groupes de personnes participant à une formation sur les méthodes de recherche d'emploi auprès de l'OSEO, pour une demi-journée de formation sur les droits des assuré.e.s dans l'assurance-chômage.

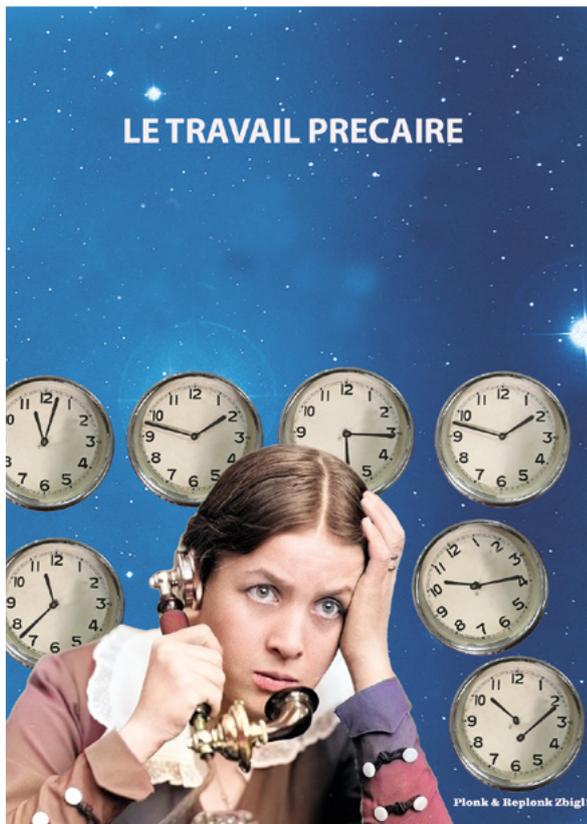
ACTIVITÉS COLLECTIVES ET ASSOCIATIVES

LES GROUPES DE TRAVAIL

Le travail sur appel et le contrat à zéro heure de travail

Initiée en 2017 dans le cadre de notre réseau suisse, le dossier du travail sur appel a continué à nous occuper en 2024. Cette forme dite atypique de contrat de travail plonge les personnes dans une instabilité matérielle liée à leurs revenus. De plus elles se trouvent exclues de la protection sociale de l'assurance-chômage, et ceci sous deux motifs :

- Soit la personne est considérée inapte au placement parce qu'elle est toujours sous contrat sur appel même en n'ayant plus d'appels.
- Soit dans le cas d'une variation de ses revenus de plus de 20% durant la période de cotisation, l'assurance-chômage considère qu'il n'y a pas de perte de revenu régulier mais qu'il s'agit d'un mode de vie choisi.



Notre activité sur ce sujet s'est poursuivie sur plusieurs dossiers individuels de défense des droits, tant vis-à-vis des employeurs que vis-à-vis de l'assurance-chômage. Rappelons que nos observations mènent à constater que ce phénomène ne concerne pas uniquement les personnes jeunes ou peu qualifiées.

Durant l'année l'ADC a ainsi organisé une journée publique de débat sur le travail précaire et sur les moyens de résister à cette pandémie. Cette journée a eu lieu le samedi 3 février 2024, avec la présence des collègues de notre réseau suisse et avec la participation de l'Association romande des travailleuses et des travailleurs (ART), un nouveau syndicat de base qui s'est constitué en mai 2019. Une vingtaine

ACTIVITÉS COLLECTIVES ET INSTITUTIONNELLES

de personnes ont pris une part active dans les échanges de cette journée, qui a ouvert des pistes de travail pour le futur.

LE RÉSEAU SUISSE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS PRÉCAIRES ET SANS EMPLOI

Ce réseau, créé en 2013 par neuf associations provenant de six cantons, continue de mener ses activités, favorisant les échanges sur nos pratiques et préoccupations. Il œuvre également à développer une activité supra-cantonale sur des enjeux communs liés au chômage et au travail précaire.

Le réseau a notamment poursuivi son activité sous l'enseigne de la caravane contre le travail précaire. Dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre à La Chaux-de-Fonds, les ADC du canton de Neuchâtel ont mis sur pied une après-midi de débat public sur le travail précaire et les

moyens de résister à son expansion. Une délégation de l'ADC-Genève a activement participé à l'organisation et au bon déroulement de ce débat, auquel ont pris part une quarantaine de personnes intéressées, engendrant ainsi un échange riche et animé

LES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

Rencontres avec l'Office cantonal de l'emploi

Le principe de rencontres régulières d'information entre l'Office cantonal de l'emploi et les permanences communales et associatives avait été pratiqué jusqu'en 2015 par la direction de l'OCE. A l'occasion d'une séance d'information avec le cabinet de la conseillère d'Etat Delphine Bachmann, l'ADC a lancé la suggestion de remettre sur pied ce type de rencontre d'information entre l'administration et les permanences de terrain. Cette proposition a été transmise à la direction de l'OCE, qui l'a reprise

à son compte et a invité l'ADC à un premier échange le 23 septembre 2024. Dans la perspective de poursuivre ces échanges, l'ADC a tenu à ce qu'ils soient au minimum élargis à nos collègues de l'association Le Triologue. Une deuxième séance d'échange a ainsi eu lieu le 3 décembre 2024 à laquelle Le Triologue a également été invité. Le contenu et la portée de ces séances resteront un thème à élaborer en 2025.

Participation à la Communauté genevoise d'action syndicale

L'ADC est depuis plusieurs années invitée comme « observatrice » aux réunions thématiques de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et plus particulièrement à celles de sa Commission emploi-chômage. Cette participation permet d'avoir des échanges de points de vue avec les syndicats sur nos thèmes de travail. L'ADC a pris part à une réunion de cette

commission qui s'est tenue le 19 novembre 2024, lors de laquelle ont été discutées les pratiques de l'OCE, d'une part en matière d'augmentation du nombre de recherches d'emploi, d'autre part sur une prolongation du délai de consultation des employé.e.s en cas de licenciement collectif.

Participation à la Coordination du quartier des Eaux-Vives

L'ADC participe depuis plusieurs années à cette coordination de quartier qui réunit, deux fois par année, pour des échanges informels, une quarantaine d'associations et d'entités présentes dans le quartier des Eaux-Vives. Deux rencontres ont pris place en avril et en novembre 2024.

Label 1 + pour tous du DSES

Notre association a repourvu un emploi pérenne pour lequel elle a engagé une personne en recherche d'emploi. A ce titre l'ADC s'est vu décerner le « Label 1 + pour tous - Employeur responsable ».



**EMPLOYEUR
RESPONSABLE
2024**



**1 +
POUR
TOUS**

ACTIVITÉS PONCTUELLES

LES ACTIVITÉS PONCTUELLES

Comme chaque année, l'ADC a été présente au cortège du 1er Mai, pour réaffirmer notre combat pour un emploi décent et un revenu digne pour toutes et tous. Au cours de cette journée l'ADC a également tenu, conjointement avec l'ART, un stand à la zone piétonne du Mont-Blanc pour alerter l'opinion publique sur la précarisation des conditions de travail.



ACTIVITÉS INTERNES ET CONVIVIALES

LES ACTIVITÉS INTERNES

Le petit-déjeuner du mercredi matin

Le petit-déjeuner du mercredi matin est installé depuis plusieurs années comme un moment d'échange informel et convivial. Les consultations individuelles sont suspendues durant deux heures, pour échanger collectivement

des connaissances et des coups de main, pour discuter de questions de société ou d'actualité, comme pour imaginer de nouveaux projets participatifs.

En 2024 le petit-déjeuner du mercredi matin a réuni en moyenne cinq personnes par semaine. Cette activité

semble ne plus répondre aux attentes et aux besoins en évolution de nos bénéficiaires et une réflexion sera menée pour créer un nouvel espace d'échange collectif au sein de l'ADC.

Les activités conviviales

Le 12 décembre 2024, une trentaine de membres se sont réunis autour d'un buffet, avant de profiter d'une soirée conviviale et d'échanger sur les projets à réaliser dans la nouvelle année.



FONCTIONNEMENT DE L'ADC

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

L'ADC a tenu son Assemblée Générale statutaire le 6 juin 2024. Cette assemblée a examiné le rapport d'activité, le rapport financier et le rapport de l'organe de contrôle portant sur l'année 2023, puis débattu et voté le budget pour l'année 2024. Enfin l'assemblée a élu un nouveau comité pour l'année 2023, et en son sein un président, une vice-présidente et un trésorier.

LE COMITÉ

Les membres du comité élu.e.s le 6 juin 2024 sont :

Maurizio Ranieri, président ;
Cecilia Toledo, vice-présidente ;
Hashim Khan, trésorier ;
Sylvaine Kohli ;
Olivier Rey.

Au cours de l'année 2024 le comité s'est réuni à 11 reprises et la participation de ses membres a été bonne.

L'ÉQUIPE

Durant l'année 2024, l'équipe permanente a dû faire face à plusieurs recompositions.

Madame Nathalie Descloitres, juriste, nous a quitté à fin juin pour relever un nouveau défi professionnel.

Madame Barbara Giachino-Dubra a été engagée comme avocate, à un taux d'activité de 80%, pour reprendre en août 2024 la responsabilité des consultations juridiques.

Madame Myrna Sultan a travaillé comme conseillère en insertion à 50% et nous a quitté à fin août pour poursuivre un autre projet professionnel.

Monsieur Sivakumar Reddy a assuré avec disponibilité et compétence une période de remplacement temporaire de quatre mois en qualité de collaborateur social et administratif dans une période de renouvellement du personnel et de réorganisation des ressources.

Enfin le poste de coordinateur est assumé par Monsieur Alexandre Baljozovic, sociologue, à un taux d'activité de 70%.

RAPPORT FINANCIER

En 2024 les recettes se sont élevées à CHF 284'138.04 par rapport à un budget de CHF 283'699.- d'où une différence de CHF 439.04. Notre association a connu une augmentation des recettes juridiques qui atteignent CHF 6'300.- alors que d'autres facteurs ont connu une baisse, notamment les dons des communes CHF 2'500.-, les revenus issus de la vente de boissons et de photocopies (CHF 681.25), ainsi que les cotisations de nos membres (CHF 4'698.-).

Globalement, nous avons terminé avec un résultat positif d'exploitation de CHF 12'039.76 grâce principalement à l'ARE d'un montant de CHF 6'426.90 que nous avons reçu pour notre juriste et les recettes juridiques.

Les communes qui ont fait un don à notre association l'année dernière sont Collonges-Bellerive CHF 1'500.- et Confignon CHF 1'000.- Nous les remercions vivement pour leur soutien financier.

La Ville de Genève a renouvelé sa confiance à l'ADC par une subvention financière de CHF 239'200.- et par la subvention des locaux de CHF 23'872.- et nous la remercions pour cet appui indispensable.

Le total des charges est de CHF 272'098.33 par rapport à un budget de CHF 283'910.-, soit une différence positive de CHF 12'039.71 au niveau du résultat d'exploitation.

L'achat de mobilier, d'écrans d'ordinateur et d'un vidéoprojecteur a constitué l'acquisition la plus importante de l'année pour un montant de CHF 8'355.30.

Le résultat net de l'exercice se monte à CHF 14'606.91 selon rapport fiduciaire qui a tenu compte d'un résultat financier de CHF 187.98 et d'un résultat hors exploitation de CHF 2'567.20, ce qui nous oblige selon les exigences de la Ville de Genève de restituer CHF 8'764.15 sur la part de la subvention reçue.

Le trésorier
Hashim Khan

COMPTES 2021

ACTIFS	31.12.23	31.12.24
ACTIFS CIRCULANTS		
Liquidités	66 858,27	76 019,29
Actifs transitoires	5 413,00	5 375,15
Total actifs circulants	72 271,27	81 394,44
ACTIFS IMMOBILISÉS		
Machines et appareils	2 908,90	1 454,95
Mobilier	1,00	3 457,15
Informatique	3 076,00	6 294,25
Total actifs immobilisés	5 985,90	11 206,35
TOTAL DES ACTIFS	78 257,17	92 600,79
PASSIFS		
FONDS ÉTRANGERS		
Salaires et charges sociales	(1 570,75)	9 687,20
Autres charges à payer	7 092,55	5 512,20
Part subvention à restituer	9 940,89	8 764,15
Total des fonds étrangers	15 462,69	23 963,55
FONDS PROPRES		
Capital au 1 ^{er} janvier	56 202,01	62 794,48
Excédent (déficit) de l'exercice	16 533,36	14 606,91
Part de subvention à restituer	(9 940,89)	(8 764,15)
Total des fonds propres	62 794,48	68 637,24

PRODUITS D'EXPLOITATION	31.12.23	BUDGET 2024	31.12.24
Subvention Ville de GE (locaux)	23 872,00	23 872,00	23 872,00
Subvention Ville de GE (financière)	210 000,00	239 200,00	239 200,00
Allocation de retour à l'emploi	17 022,60	6 427,00	6 426,90
Cotisation des membres	4 470,00	5 000,00	4 698,00
Dons divers	0,00	5 000,00	459,89
Subvention des communes	5 050,00	0,00	2 500,00
Vente boissons, photocopies et divers	869,20	1 200,00	681,25
Recette juridique	2 300,00	2 500,00	6 300,00
Total produits d'exploitation	263 583,80	283 699,00	284 138,04
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	196 063,72	215 638,00	214 751,49
Charges des locaux	23 872,00	23 872,00	23 872,00
Entretien du matériel et des locaux	684,10	1 500,00	1 341,50
Charges administration et bureau	16 039,41	15 400,00	18 470,61
Formation, ateliers et manifestations	5 010,40	9 000,00	4 990,95
Charges informatiques	3 904,70	4 600,00	4 229,85
Frais de promotion et représentation	256,70	3 900,00	1 119,10
Projet de transformation et réorganisation	--	8 000,00	--
Amortissement	2 353,95	2 000,00	3 134,85
Total des charges d'exploitation	248 184,98	283 910,00	283 910,00

	31.12.23	BUDGET 2024	31.12.24
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	15 398,82	(5 859,95)	12 227.69
Résultat financier	(165,76)	--	(187,98)
Résultat hors exploitation	--	--	2 567,20
Résultat exceptionnel (dissolution de provision)	1 300,30	--	---
Résultat avant variation des fonds affectés	16 533,36	(211.00)	14 606.91
Attribution (produits des fonds)	--	--	--
Utilisation (charges des fonds)	--	--	--
Résultat avant restitution aux subventionneurs	16 533,36	(211.00)	14 606.91
Part à restituer aux subventionneurs	--	--	--
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	16 533,36	(211.00)	14 606.91

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES CHÔMEUSES ET DES CHÔMEURS

COORDONNÉES ADC

RUE SAINT LAURENT 8

1207 GENÈVE

TÉL : +41 (0) 22 700 50 60

[HTTPS://ADC-GE.CH](https://adc-ge.ch)

HORAIRES

DU LUNDI AU JEUDI (FERMÉ LE VENDREDI)

DE 9H00 À 13H00 ET DE 13H30 À 17H30

CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS

FAIRE UN DON

POUR SOUTENIR NOTRE ACTION VOUS POUVEZ NOUS ADRESSER UN DON

CCP 12-10958-0

IBAN CH13 0900 0000 1201 0958 0